



Opinion de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE2020 sur le Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux

La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE2020 a été créée en 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020, sous le mandat de la Conférence interministérielle « Intégration dans la société ». Ce, par analogie avec la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE2020 représente l'organe de concertation central pour la préparation et le suivi de la politique belge et européenne dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en fonction de l'élaboration et du suivi du Plan National de Réforme et du rapportage stratégique dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination renforcée (volet inclusion sociale). La Plateforme belge se réunit au moins quatre fois par an.

Tous les deux ans, la Plateforme belge organise en outre une réunion ouverte afin que toutes les parties prenantes aient l'occasion de participer au maximum aux processus politiques.

Lors de la réunion du 24 février 2021, il a été décidé de créer un groupe de travail ad hoc afin de formuler un avis sur le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Ce plan d'action a été lancé le 4 mars 2021 par la Commission européenne et a été approuvé par les institutions et organisations européennes lors du sommet social de Porto le 7 mai 2021.

Le Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux

Le plan d'action est la contribution de la Commission à la mise en œuvre des 20 principes du socle des droits sociaux. La mise en œuvre effective du socle européen des droits sociaux dépend largement de la détermination et de l'action des États membres, qui sont responsables au premier chef des politiques en matière d'emploi et de compétences et des politiques sociales.

Pour appliquer intégralement les principes du socle des droits sociaux il faut concerter les efforts – en associant tous les niveaux de gouvernance, les partenaires sociaux et d'autres acteurs tels que les autorités régionales et locales ainsi que la société civile.

La Commission propose trois grands objectifs de l'UE à atteindre au plus tard à la fin de cette décennie dans les domaines de l'emploi, des compétences et de la protection sociale :

La Commission propose trois grands objectifs de l'UE à atteindre au plus tard à la fin de cette décennie dans les domaines de l'emploi, des compétences et de la protection sociale :

- Au moins 78 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi d'ici à 2030
- Au moins 60 % des adultes devraient participer à des activités de formation chaque année
- Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait être réduit d'au moins 15 millions en 2030

La Commission invite les États membres à définir leurs propres objectifs nationaux, afin de contribuer à cet effort commun.

Le plan d'action se concentre ensuite sur les principes du pilier social pour lesquels une plus grande attention est nécessaire pour les réaliser.

Dans la section consacrée à la protection et à l'inclusion sociales, les défis suivants sont mis en avant :

- il est essentiel d'adopter une approche intégrée répondant aux besoins à toutes les étapes de la vie et ciblant les causes profondes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Briser le cycle intergénérationnel de l'inégalité implique d'abord d'investir dans l'enfance
- Pour que personne ne soit laissé de côté, les systèmes de revenu minimum ont un rôle essentiel à jouer. Dans de nombreux cas, les critères ouvrant droit aux prestations et le niveau de celles-ci mériteraient d'être modernisés.
- L'accès à un logement abordable et attention à la précarité énergétique
- Un accès effectif à des services essentiels d'une qualité suffisante, par exemple dans le secteur de l'eau, de l'assainissement, de la santé, de l'énergie, des transports, de la finance et des communications numériques

La Commission européenne prévoit, entre autres, les initiatives suivantes pour répondre à ces défis ;

- au premier trimestre de l'année 2021, une stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et une recommandation du Conseil établissant la garantie européenne pour l'enfance
- en 2022, une recommandation du Conseil sur le revenu minimum
- au deuxième trimestre de l'année 2021, une plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme
- au deuxième trimestre de l'année 2021, des notes d'orientation sur les marchés publics de l'innovation et les marchés publics socialement responsables;
- en 2022, un rapport de l'UE sur l'accès aux services essentiels.

Recommandations de la Plate-forme Belge

La Plate-forme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale salue le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux comme une étape efficace vers une Europe sociale forte. Les principes et droits formulés sont essentiels au bon fonctionnement des marchés du travail et des systèmes de sécurité sociale dans l'Europe du XXI^e siècle. Des objectifs, stratégies, instruments et actions ambitieux mais réalistes sont nécessaires pour aller de l'avant.

Il est regrettable que l'objectif en matière de pauvreté est moins ambitieux que celui formulé dans la stratégie UE2020 et que les mesures proposées ne se trouvent que dans la « soft law » et ne sont donc pas contraignantes et opposables. L'Union européenne met en avant la transition numérique et verte comme la solution pour sortir de la crise causée par la pandémie de COVID-19 et comme une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement qui constituent une menace existentielle. Ces transitions doivent aller de pair avec des investissements et des réformes sociales qui se renforcent mutuellement, favorisant ainsi une convergence vers le haut entre les États membres. Le semestre européen devrait être renforcé par une dimension sociale afin d'assurer la cohérence des différentes stratégies et encourager les États membres à s'engager dans un apprentissage mutuel.

Ce plan d'action européen constitue un levier essentiel pour la mise en œuvre de mesures fortes en Belgique. La Plate-forme belge souhaite adresser les recommandations suivantes aux autorités belges afin qu'elles en tiennent compte lors de la transposition du plan d'action pour le Pilier social européen au niveau belge.

Recommandations sur des politiques anti-pauvreté intégrées et inclusives.

- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être une priorité réelle et commune pour tous les niveaux de pouvoir belges, dans un souci de cohérence maximale, d'harmonisation et de complémentarité..
- En réponse à ce plan d'action, les autorités belges sont censées définir un objectif national. Cet objectif doit être réaliste mais en même temps ambitieux. Dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies, la Belgique s'est déjà engagée à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2030. Cette cible doit être traduite en un objectif concret complétée par des sous-objectifs pour certaines priorités ou groupes cibles, comme la lutte contre la pauvreté des enfants.
- Cette priorité doit être traduite dans un Plan national de lutte contre la pauvreté intégré et cohérent, dans lequel les points suivants sont centraux :
 - Une vision et une stratégie afin de lutter contre les causes structurelles de la pauvreté.
 - Développement d'un tableau de bord social belge pour surveiller les évolutions et les tendances et suivre la réalisation de l'objectif.
 - La participation des personnes en situation de pauvreté pendant l'établissement, l'implémentation et l'évaluation du plan. Le renforcement des capacités en soutenant les organisations qui facilitent cette participation est nécessaire.
 - La mise en place de mécanismes et d'instruments pour permettre des ajustements intermédiaires.
 - Réalisation d'engagements internationaux pris par la Belgique dans le cadre des objectifs du Développement Durable des NU et du Socle européen des droits sociaux.
 - Suivi par la Conférence interministérielle (CIM) et la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Il faut éviter une mauvaise politique. Le test de pauvreté doit être ancré légalement à tous les niveaux politiques et sa qualité doit être garantie. Il est nécessaire d'investir dans le renforcement des capacités d'évaluation des politiques, afin d'examiner systématiquement l'efficacité des mesures politiques de lutte contre la pauvreté, sur la base des connaissances scientifiques, y compris les connaissances basées sur l'expérience.

Recommandations concernant la protection sociale et le revenu minimum

- Les revenus minimums doivent passer au-dessus du seuil de pauvreté européen, y compris une feuille de route élaborée et un budget adéquat pour mettre réellement cette mesure en pratique. Des revenus suffisants et accessibles doivent être une priorité absolue pour pouvoir réaliser une réduction effective de la pauvreté en Belgique. Les mesures envisagées par le gouvernement fédéral pour élever les allocations les plus basses au niveau du seuil de pauvreté avec un rattrapage annuel au cours de la période 2021-2024 sont donc vivement saluées. Toutefois, en réponse à la crise du COVID-19, ce processus pourrait être accéléré et les allocations les plus basses devraient être portées au moins au niveau du seuil de pauvreté européen
- Les systèmes belges de revenu minimum (droit à l'intégration sociale, garantie de revenu pour les personnes âgées et allocation de remplacement de revenu) devraient être testés par rapport aux principes clés énoncés dans les conclusions du Conseil du 9 octobre 2020 sur le renforcement de la protection du revenu minimum.
- La liaison des revenus de remplacement et d'intégration à la situation familiale des ayants droit doit être revue. La suppression pure et simple du statut de cohabitant doit en outre être

considérée le plus vite possible en vue d'une individualisation des droits et de la liberté de donner soi-même forme à sa propre vie de famille. De ontmanteling van de “prijen van de liefde” vormt hiervan een eerste positieve illustratie.

- Les réformes qui compliquent ou qui privent même totalement les personnes de l'accès aux droits sociaux doivent être annulées.
- Plutôt que l'élargissement des conditions de la sécurité sociale, il faut privilégier plus l'universalisme afin d'augmenter le soutien social. En outre, une prestation de services publique de qualité doit être fournie, où l'attention passe du contrôle à l'accompagnement afin de réaliser le droit à une vie digne pour tous.
- Les prestations de sécurité sociale devraient être renforcées de la même manière que les prestations d'assistance sociale et devraient être au moins supérieures au seuil de pauvreté européen. La simplification de l'accès et des conditions, l'harmonisation et la convergence vers le haut sont nécessaires à cette fin. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour garantir que les travailleurs au statut précaire ou issus de secteurs vulnérables soient également adéquatement protégés par la sécurité sociale.
- Les statuts flexibles sans protection sociale adéquate, tels que les emplois flexibles, le travail en plateforme, le faux travail indépendant, etc., doivent être réduits au profit d'emplois à part entière avec une protection sociale complète.
- L'approche du non-recours au droit social doit être une priorité où les expériences des personnes en situation de pauvreté et les rapports existants à ce sujet doivent être repris comme maîtres mots.
- La recommandation du Conseil sur l'accès à la protection sociale stipule que les États membres doivent établir un plan pour combler les lacunes dans l'accès à une protection sociale adéquate et efficace avant le 15 mai 2021. Il est important de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient impliquées dans la préparation de ce plan, en particulier celles qui n'ont actuellement pas accès à une couverture formelle.

Recommandations concernant la lutte contre la pauvreté des enfants.

L'initiative en matière de « garantie des enfants » offre un moyen bienvenu de retrouver le soutien politique nécessaire dans le cadre de l'éradication de la pauvreté et de l'insécurité des enfants. Il est également important de noter que la recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013 « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » met en avant trois piliers : accès à des ressources adéquates via les parents, accès à des services de qualité abordables et le droit des enfants à participer.

En réponse au lancement de l'initiative sur la garantie pour les enfants, la Belgique devrait désigner un coordinateur national de la garantie pour les enfants et élaborer un plan intégré de lutte contre la pauvreté des enfants dans les six mois suivant l'adoption de la recommandation du Conseil.

Ce plan d'action doit contenir les éléments suivants :

- Les groupes cibles d'enfants à atteindre par les mesures intégrées correspondantes
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs
- les mesures prévues ou prises pour mettre en œuvre la recommandation, y compris au niveau régional et local, ainsi que les ressources financières et les calendriers nécessaires
- d'autres actions prévues ou entreprises pour lutter contre l'exclusion sociale des enfants et briser les cycles intergénérationnels de désavantage
- un cadre national pour la collecte de données, le suivi et l'évaluation de cette recommandation,

- Le coordinateur de la garantie pour les enfants devrait recevoir un mandat clair et fort et les ressources nécessaires, dans le cadre de la Conférence interministérielle compétente pour la coordination des politiques de lutte contre la pauvreté.
- Le plan de garantie pour les enfants doit être élaboré, suivi et évalué sur la base d'une collaboration constructive entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées, avec la participation de toutes les parties prenantes, notamment par le biais de la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Idéalement, la garantie enfant devrait également encourager les réformes systémiques en faveur des familles en situation de pauvreté. Elle devrait éviter la stigmatisation des groupes cibles et la substitution des politiques sociales nationales par des financements européens. Dans ce sens, il est bienvenu que la recommandation du Conseil se concentre également sur l'aide au revenu des familles et des enfants et pas seulement sur l'accessibilité des services. Des allocations familiales adéquates peuvent être un outil essentiel pour réduire la pauvreté des enfants.

Recommandations concernant la lutte contre le logement inadéquat et le sans-abrisme

La future plate-forme européenne de lutte contre le sans-abrisme constitue un excellent forum d'échanges avec les autres États membres sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intégrées visant à éradiquer le sans-abrisme.

En Belgique aussi, une stratégie interfédérale de lutte contre le sans-abrisme doit être élaborée, qui traduise en pratique les ambitions de l'accord de coopération du 12 mai 2014 et les enseignements tirés de la crise du COVID19. En effet, pendant la crise, on a pris conscience que l'accueil traditionnel (d'urgence) offrait trop peu de qualité et que les normes devaient être relevées dans l'intérêt de la santé et de l'hygiène. L'expérience a montré qu'une assistance intégrée est beaucoup plus efficace qu'une offre fragmentée de services. Les confinements ont obligé les centres d'accueil à internaliser toutes sortes d'autres services, ce qui a manifestement porté ses fruits. En outre, les ressources nécessaires ont été mobilisées pour réduire les couchages en plein air.

À cette fin, cette stratégie interfédérale visant à éradiquer le sans-abrisme devrait :

- faire de la prévention et de la lutte de l'absence de chez soi une priorité
- faire de l'accès et de la préservation (lutte contre l'expulsion) du logement (accessible, durable et de qualité) la pierre angulaire de toute initiative en matière de traitement public du sans-abrisme.
- mettre la priorité sur les solutions structurelles orientés vers le logement (qui doit être la réponse dominante) et faire de l'urgence sociale une réponse complémentaire et limitée dans le temps. La méthodologie du Housing First a déjà prouvé son efficacité à cet égard en Belgique et devrait être davantage encouragée.
- lutter contre le sans-abrisme sous toutes ses formes, conformément à la typologie d'Ethos
- prévoir la création massive de logements durables, de qualité et abordables (notamment via l'investissement dans le logement social) pour les sans-abris
- favoriser l'accès au logement particulier au moyen de soutien financier, médiation de location et autre développement du système d'accompagnement des personnes dans leur recherche de logement adapté et durable.
- Assurer de manière continue et autant que nécessaire l'accompagnement social dans le logement, par des équipes pluridisciplinaires de travailleurs psycho-medico-sociaux afin de soutenir et maintenir les personnes dans leur logement ;

- lutter contre la précarité énergétique et hydrique, notamment en garantissant le caractère abordable des prix de l'énergie et de l'eau, le maintien inconditionnel et l'automatisme des tarifs sociaux et le respect du principe de non-discrimination et des mesures de protection des consommateurs par les fournisseurs par le renforcement des sanctions en cas de pratiques commerciales abusives et déloyales.
- Permettre aux personnes sans-abris de bénéficier d'un nouveau départ par l'effacement de l'ensemble de leurs dettes, afin de les encourager à vivre à nouveau dans un logement et ainsi à se domicilier, de manière durable.
- Développement et partage d'une expertise concernant les profils des personnes nouvellement arrivées en rue (parcours, causalité...)
- Permettre des moyens suffisants pour endiguer le flux des nouvelles arrivées en rue et ainsi éviter la chronicisation des personnes primo-arrivantes en rue (offre de logements, moyens matériels et humains...)
- Permettre, par l'intermédiaire des projets existants, l'accompagnement intensif en amont des personnes primo-arrivantes en rue dans la régularisation de leur situation sociale et administrative favorisant l'accès au logement. Cet accompagnement rapproché permet d'offrir un soutien et de renforcer les collaborations interinstitutionnelles accélérant ainsi les démarches de réinsertion.

Conception d'un ensemble d'indicateurs pour

- mesurer concrètement le sans-abrisme et l'exclusion en Belgique selon la typologie Ethos en s'appuyant sur la recherche de Mehobel.
- traduire ces chiffres en objectifs réalistes (cibles)
- développer les mécanismes de soutien et d'orientation les plus efficaces
- évaluer les efforts déployés à la lumière des tendances observées et, le cas échéant, ajuster la stratégie interfédérale.

La vague de rénovation pour l'Europe vise à stimuler la rénovation des bâtiments afin de parvenir à la neutralité climatique et à la relance, et l'accessibilité financière est l'un de ses principes clés. L'objectif consistant à rendre les bâtiments durables et performants sur le plan énergétique largement accessibles, en particulier aux ménages à revenus moyens et faibles et aux personnes et zones vulnérables, devrait faire l'objet d'un suivi clair afin d'éviter des augmentations inacceptables du coût du logement et des expulsions. Les propriétaires des logements à très faible performance énergétique mis en location devraient être obligés d'améliorer la performance énergétique de ceux-ci pour assurer un standard minimum de salubrité et d'habitabilité, sans que cela n'entraîne de conséquences négatives pour les locataires en terme d'augmentation de loyers notamment.

Une stratégie de rénovation dans le cadre de laquelle les autorités investissent elles-mêmes dans des logements à faible revenu plus efficaces sur le plan énergétique, ou dans le cadre de laquelle elles prennent en charge le coût de l'investissement par le biais d'un système de tiers payant et le récupèrent avec le produit des économies d'énergie réalisées, est un élément crucial à cet égard.

Recommandations concernant l'accès aux services essentiels

Il faut s'assurer que le Green Deal représente une opportunité, et non une menace, pour l'accès aux services essentiels. Par exemple, l'accès à l'énergie, à l'eau, aux espaces verts et à la mobilité doit faire l'objet d'un suivi attentif, en particulier pour les groupes vulnérables, avec le gouvernement fournissant les garanties nécessaires pour assurer son caractère abordable. . De plus, ces services essentiels devraient être consacrés en droit belge comme étant des droits sociaux garantis à toute personne.

L'accès aux services doit continuer à être garanti pendant les périodes de confinement. Les droits des personnes concernées doivent continuer à être garantis et les institutions doivent mener des actions de sensibilisation pour continuer à atteindre les personnes les plus vulnérables.

Vous trouverez davantage d'informations concernant la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE2020 [ici](#) .